

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil TREIZE, le 16 septembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 5 septembre 2013, sous la présidence de M. MESNIER Claude, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames H. ALBANESI, N. BARDAUX, B. LALLEMAND. Messieurs PH. BARBIER, Ph. BONNOT, J.M. BRAHIER, D. EPAILLY, T. HENRY, F. HERANNEY, P. MAITRE, C. MESNIER, C. VAUTHEROT. Commission consultative : Madame S. BORNE, Messieurs C. MAVON, A. MAZOYER.

Excusés : Madame MATEU. Messieurs Y. DEBOUCHE, E. TRONCIN.

Ordre du jour

- ◆ Rapport de l'eau de l'année 2012
- ◆ Décision modificative budget principal
- ◆ Décision modificative budget EAU
- ◆ Tarif eau 2014
- ◆ Tarif assainissement 2014
- ◆ Tarif affouage 2014
- ◆ Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie au Chemin du Mont d'Or
- ◆ Taxe d'aménagement 2014
- ◆ Vente terrain d'aisance à administré
- ◆ Convention avec Chatillon Guyotte pour les enfants scolarisés
- ◆ Contribution au FSL et au FAAD
- ◆ Comice du 12 octobre 2013 : subvention pour cloche + apéritif à offrir
- ◆ Location d'un terrain communal à un administré
- ◆ Questions diverses :
 - Rentrée scolaire et nouveaux rythmes scolaires
 - Demande de pose d'une barrière Chemin des Essarts
 - Bulletin municipal 2014
 - Bureaux de vote

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2013.

2013-46 : Rapport de l'eau de l'année 2012

Monsieur le Maire, assisté de Monsieur MARCHAL (SAUR) présente au conseil municipal le rapport annuel 2012 du délégataire pour le service de l'eau potable.

Ressources : Le captage (sources d'Archamp) a fourni 47 039 m3 d'eau traitée.

Qualité : Sur 9 contrôles effectués par l'ARS, 8 étaient conformes, soit 88,9 %. Sur 11 contrôles de l'exploitant, 10 étaient conformes, soit 90,9 %.

Desserte : La commune distribue l'eau à 326 abonnés soit une évolution de + 1% par rapport à l'année précédente (324 abonnés en 2011)

Distribution : En 2012 les abonnés domestiques ont consommé 42 939 m3, (en baisse de 3% par rapport à 2011).

Quelques remarques sont présentées :

L'installation d'un compteur de sectorisation pourrait être envisagé pour une meilleure gestion de l'eau et une détection des fuites plus rapide.

La conduite d'alimentation d'eau entre Roulans et Pouligney est en mauvais état. Des travaux de réfection de cette conduite doivent être envisagés dans les années à venir.

Les achats d'eau avec la commune de St Hilaire devraient faire l'objet d'une convention. Monsieur MARCHAL de la SAUR propose d'assister les élus pour la mise en place de ce document.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport tel que présenté.

2013-47 : Décision modificative n° 2 - Budget principal

Monsieur François HERANNEY, 1^{er} adjoint, présente les modifications budgétaires proposées :

▪ Fonctionnement dépenses

- Fournitures de petit équipement – dépassement de crédit =	+ 1.000 €
- Autres fournitures - travaux en régie non prévu BP – étage école =	+ 3.000 €
- Contrat prestations de service – numérisation réseau ERDF =	+ 430 €
- Diagnostique thermique obligatoire pour location logt école =	+ 120 €
- Subvention comice pour achat cloche =	+ 250 €
- Équilibre de la section d'investissement =	+ 2.850 €

Total	+ 7 650 €

▪ Fonctionnement recettes

- Indemnités journalières – congés maternité / CPAM + assurance =	+ 350 €
- Travaux en régie – étage école (fournitures + salaires) =	+ 6.000 €
- Fonds péréquation intercommunal =	+ 1.766 €
- Taxes et droits de mutation =	- 2.025 €
- Dotation de solidarité rurale =	+ 2.644 €
- Dotation nationale de péréquation =	- 2.034 €
- Remboursement SAUR pour erreur de compteur =	+ 326 €
- Rembt assurance pour sinistre lampadaire et bris de pare-brise =	+ 868 €

Total	+ 7 895 €

▪ Investissement dépenses

- Dépassement pour crépi église – travaux supplémentaires =	+ 500 €
- Dépassement Chemin du moto-cross =	+ 670 €
- Annulation ralentisseurs rue du Puy =	- 2.600 €
- Installation d'une main courante à l'église =	+ 1.000 €
- Travaux régie – annulation béton dans cour extension école =	- 1.720 €
- Travaux régie – caveaux-urnes coût inférieur =	- 1.000 €
- Travaux régie – étage école =	+ 6.000 €

Total	+ 2 850 €

▪ Investissement recettes

- Prélèvement sur section de fonctionnement pour équilibre =	- 2.850 €
--	-----------

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget principal telle que présentée.

Pour équilibre de la section d'investissement, 2 850 euros sont prélevés sur la section de fonctionnement. Le résultat prévisible fin 2013 ainsi augmenté de 245 euros passe à 117 196 euros.

2013-48 : Décision modificative n° 1 – Budget eau

Monsieur François HERANNEY, 1^{er} adjoint, présente les modifications budgétaires proposées :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Investissement dépenses</u> 	
- Travaux AEP chemin du Mont d'Or/plus value =	+ 2 020 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Investissement recettes</u> 	
- TVA travaux eau chemin du Mont d'Or =	+ 300 €
- Subvention Agence de l'eau/diagnostic =	+ 3 300 €

	+ 3 600 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau telle que présentée.

L'excédent prévisible fin 2013 ainsi augmenté de 1 580 euros passe à 89 320 euros.

2013-49 : Tarif eau 2014

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le tarif de l'eau pour l'année 2014.

Il rappelle qu'un seul tarif au lieu des trois tarifs selon différentes tranches de consommation, est appliqué. En 2013, ce tarif a été fixé à 0,40 euros, en diminution par rapport à 2012, pour permettre de compenser l'augmentation de la redevance d'assainissement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la surtaxe applicable au 1^{er} janvier 2014 à 0.38 euros.

2013-50 : Tarif assainissement 2014

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le tarif de l'assainissement pour 2014.

Monsieur le Maire précise que sur ce budget de l'assainissement, le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sera très coûteux et qu'il devra être financé dès 2013/2014.

Après étude d'une simulation de hausse progressive de la redevance,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer **la redevance d'assainissement à 0.74 euros le m³ pour la facturation 2014**. (0,70 euros en 2013)

Par ailleurs, le maire expose qu'en application des articles L.213-10-3 et L.213-10-6 du code de l'environnement, la "redevance pour modernisation des réseaux de collecte" sera également perçue. Le produit de cette redevance obligatoire est reversé à l'Agence de l'eau.

2013-51 : Tarif affouage 2014

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer **le tarif de la portion d'affouage facturée en 2014 à 25 euros** (25 euros en 2013). Ce tarif concerne les lots remis pour la période de l'hiver 2013/2014.

2013-52 : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie au Chemin du Mont d'Or

Monsieur le Maire expose que des travaux de réfection de la voirie au Chemin du Mont d'Or sont prévus au budget 2013. Pour ces travaux, cinq entreprises ont été consultées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 septembre 2013 à 20h pour ouvrir les offres. Les résultats sont présentés au conseil municipal :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
TP JC. BONNEFOY	14 462.22	17 296,82
KOLLY TP	16 289.50	19 482,24
STD Agence Colas Est	13 834.50	16 546.06
TAPONNOT (TPE)	16 545.00	19 787.82
Roger-Martin TP	-	-

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir :

- l'entreprise STD Agence Colas Est pour les travaux de réfection de voirie chemin du Mont d'Or pour un montant HT de 13 834.50 euros.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires à ces projets.

2013-53 : Taxe d'aménagement 2014

Monsieur Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme est entrée en vigueur à partir du 1er mars 2012. Cette réforme soumet les autorisations d'urbanisme à la taxe d'aménagement, composée d'une part communale et d'une part départementale.

La délibération instituant la taxe d'aménagement au taux de 3.30% a été prise lors du conseil municipal du 12 septembre 2011 pour une durée de trois ans.

Le taux de la taxe d'aménagement a une durée de validité de un an. En 2013, le taux a été fixé à 2,80%.

Monsieur Le Maire propose de délibérer pour fixer le taux applicable au 1^{er} janvier 2014. La surface taxable ayant changé au 1^{er} mars 2012, le montant forfaitaire de cette taxe étant toujours en évolution, le conseil municipal, afin de ne pas pénaliser les futurs constructeurs, souhaite revoir à la baisse le taux de la taxe d'aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 2 % pour l'année 2014.**

Le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

2013-54 : Vente terrain d'aisance à administré

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la demande d'un administré de la commune exprimant le souhait d'acquérir trois à quatre ares de terrain communal adossé à sa propriété. Le terrain concerné n'est pas constructible.

En séance du 13 juin 2013, une délibération, d'ordre général, a été prise pour fixer le tarif du terrain d'aisance.

En vue de la régularisation de l'acte de vente qui aura lieu début octobre 2013, les membres présents du conseil municipal autorisent à l'unanimité la vente de terrain communal d'aisance au profit de Monsieur et Madame GENTER Christian et qui concerne les parcelles D573a pour 4a18ca et D575c pour 2ca situées lieu-dit « Au Verjoulot » sur le territoire de la commune de Pouligney-Lusans.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour réaliser et signer tous les actes correspondants à cette décision. Le conseil municipal rappelle que dans tous les cas, les frais de géomètre et de notaire devront être supportés par les acheteurs.

2013-55 : Convention avec Chatillon Guyotte pour les enfants scolarisés

Monsieur le maire rappelle la convention pour l'accueil à l'école publique et au restaurant scolaire d'enfants de la commune de Chatillon-Guyotte. Cette convention du 9 octobre 2012 est renouvelable chaque année, Monsieur le maire propose au conseil municipal le renouvellement de cette convention, en accord avec la commune de Chatillon-Guyotte.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'accueil des élèves de Chatillon-Guyotte à l'école et au restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2013/2014, dans les mêmes conditions que l'année dernière.

2013-56 : Contribution au FSL et au FAAD

Le maire propose que la commune participe :

- Au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières directes mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la mobilisation de dispositifs de logements temporaires, d'insertion ou d'hébergement d'urgence, pour une contribution à hauteur de 0.61 € par habitant (tarif identique à l'année 2012).

Et

- Au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD), dont l'objectif est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant (tarif identique à l'année 2012)

Le maire précise que le nouveau recensement de la population fait ressortir un nombre de 787 habitants pour Pouligney-Lusans. Le coût de participation à ces deux fonds serait de 716.17 euros.

Afin de répondre aux besoins des plus démunis, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la contribution de la commune aux deux fonds proposés pour les montants de 0.61 € par habitant pour le FSL et de 0.30 € par habitant pour le FAAD.

2013-57 : Comice du 12 octobre 2013 : subvention pour cloche + apéritif à offrir

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier du Président du comice du canton de Roulans qui informe de l'organisation du comice à Pouligney-Lusans le 12 octobre 2013 et demande que la commune offre l'apéritif et une cloche d'une valeur de 250 euros pour le prix de la municipalité, sous forme de subvention, puisque le comice se chargerait de la commande de la cloche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- verser une subvention de 250 euros pour l'organisation du comice qui se déroulera à Pouligney-Lusans le 12 octobre 2013
- d'offrir l'apéritif

Le crédit de 250 euros sera inscrit au compte 6574 au budget par décision modificative, prise en cette même séance.

2013-58 : Location d'un terrain communal à un administré

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de demande de location de terrain situé derrière le monument aux morts par un voisin dont le terrain est attenant. Il demande le terrain pour un usage de potager et jardin d'agrément

En conséquence, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de louer à Madame CASIER Isabelle et Monsieur RAMAUX David le terrain attenant à leur propriété. Le terrain nu sera loué à partir du 1^{er} janvier 2014 pour l'usage demandé exclusivement, sa superficie est de 1,40 ares cadastré section E406, pour une durée de 10 ans et un prix forfaitaire à l'année de : 50 euros (cinquante euros).

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour la signature d'un contrat de location reprenant toutes ces conditions.

Questions diverses

- **Rentrée scolaire et nouveaux rythmes scolaires**
La rentrée scolaire a eu lieu dans de bonnes conditions. Les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place. Seuls trois élèves ne participent pas aux activités pédagogiques complémentaires (APC). Il s'agit d'élèves de petites sections.
Une visite de l'école par le Recteur de l'académie aura lieu début octobre 2013.
- **Demande de pose d'une barrière Chemin des Essarts**
Madame le Maire délégué de Lusans expose aux membres du conseil municipal qu'une lettre sous forme de pétition (signée par six personnes) lui a été transmise concernant la demande de fermeture de l'accès en bout du Chemin des Essarts. Elle rappelle que la même demande avait déjà été présentée par une personne signataire de ce deuxième courrier. Le conseil municipal en séance du 30 avril 2013 n'avait pas souhaité fermer cet accès.
Madame Le Maire délégué expose que par principe, les voies communales et chemins ruraux doivent rester ouverts à la circulation publique. Le maire peut interdire la circulation de certains véhicules dont les caractéristiques sont incompatibles avec l'intégrité du chemin rural. Toutefois, le maire ne peut pas, sans méconnaître le principe de la liberté de la circulation, prononcer une interdiction générale de circulation. Une réponse écrite sera adressée dans les prochains jours à l'auteur du courrier et aux autres signataires.
- **Bulletin municipal 2014**
Monsieur le maire rappelle qu'une publication du bulletin municipal doit être élaborée pour janvier 2014. Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir proposer les thèmes qui peuvent être abordés dans ce bulletin et quelles personnes se portent volontaires pour y participer.
- **Site internet**
Alain Mazoyer rappelle à l'ensemble des conseillers présents que le site internet est toujours en cours d'élaboration. Le site d'hébergement qui était prévu initialement est un site américain. Le règlement ne peut se faire que par carte bancaire ce qui pose un problème à la collectivité. Une solution sera trouvée prochainement.
- **Bureaux de vote**
Monsieur le Maire expose que la préfecture nous a transmis l'arrêté instituant les bureaux de vote dans le département du Doubs. Notre commune conserve ses deux bureaux.
- **Subventions sur investissement 2014**
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dossiers de demande de subvention doivent être déposés pour le 31 octobre 2013 pour les demandes effectuées au Conseil Général du Doubs et pour le 15 novembre 2013 pour les demandes de DETR auprès de la préfecture. Une réflexion doit donc être tenue afin de définir les investissements de 2014, qui devront être chiffrés et dont le dossier de subvention devra être préparé avant ces dates butoir.
Rappel : les travaux ne peuvent être commencés avant le dépôt des dossiers de subvention et l'accord du Conseil Général ou le la Préfecture, après étude du dossier déposé. Les dossiers non déposés en 2013, bloqueraient ainsi le commencement de travaux pour 2014.
Le conseil municipal demande le chiffrage pour :

- Conduite d'eau rue du Pré Vignot,
- Enrobés rue du Pré Vignot suite à travaux
- Toiture de la mairie (bâtiment salle du conseil)

La séance est levée à 23 heures 25

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<u>2013-46 : Rapport de l'eau de l'année 2012</u>
<u>2013-47 : Décision modificative n°2 - Budget principal</u>
<u>2013-48 : Décision modificative n°1 – Budget eau</u>
<u>2013-49 : Tarif eau 2014</u>
<u>2013-50 : Tarif assainissement 2014</u>
<u>2013-51 : Tarif affouage 2014</u>
<u>2013-52 : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie au Chemin du Mont d'Or</u>
<u>2013-53 : Taxe d'aménagement 2014</u>
<u>2013-54 : Vente terrain d'aisance à administré</u>
<u>2013-55 : Convention avec Chatillon Guyotte pour les enfants scolarisés</u>
<u>2013-56 : Contribution au FSL et au FAAD</u>
<u>2013-57 : Comice du 12 octobre 2013 : subvention pour cloche + apéritif à offrir</u>
<u>2013-58 : Location d'un terrain communal à un administré</u>

Sujets abordés :

Ga : Rentrée scolaire et nouveaux rythmes scolaires
Gb : Demande de pose d'une barrière Chemin des Essarts
Gc : Bulletin municipal 2014
Gd : Bureaux de vote
Ge : Travaux investissement 2014